

CROYANCE

EN LES PROPHETES

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Louange à Dieu, Le Miséricordieux, qui a envoyé les Prophètes pour montrer aux gens le chemin qui mène au bonheur éternel, et qui les a appuyés et confirmés par des miracles convaincants, des preuves irréfutables et des signes évidents.

Nous comprenons d'un verset du Qour'an :

«Les gens formaient (à l'origine) une seule communauté (croyante). Puis (après leurs divergences) Dieu envoya des Prophètes comme annonciateurs et avertisseurs; (...).»

(Qour'an 2/213)

C'est par Clémence et Grâce, et non par obligation, que Dieu nous a envoyé les Prophètes, car la raison à elle seule ne permet pas de connaître tout ce qui sauve dans l'au-delà. Leur envoi est donc une nécessité pour l'intérêt des gens. Dieu les a choisis et en a fait l'élite de Ses créatures en tous points de vue.

Croire en tous les Prophètes sans jamais nier la Prophétie d'aucun signifie que les Croyants n'opèrent aucune discrimination entre les Prophètes de Dieu. Ce qui n'est pas en contradiction avec le fait que Dieu, Le Suprême, en a élevé certains au-dessus d'autres.

Le cycle de la Prophétie, inauguré par **Adam** , s'est achevé avec le Prophète **Mouhammad** (Que Dieu l'élève d'avantage en grade) . En effet, dans son livre "Al-Mousnad", l'imam Ahmad rapporte ce Hadith de Abou Dharr (que Dieu l'agrée), dans lequel ce dernier dit (dans le sens):

«J'ai demandé au Prophète (Que Dieu l'élève d'avantage en grade) : - Qui a inauguré la Prophétie? Il a répondu - Adam. J'ai dit : - O Prophète de Dieu, était-il un Messager? Il a dit : - Oui, c'est un Prophète qui a reçu la Révélation.»

(Hadith rapporté par Ibnou Hibban)

Le nombre des Prophètes est considérable, compte tenu du verset duquel nous comprenons :

«(...) Il n'est pas de communauté qui n'ait déjà reçu un (Prophète) Avertisseur.»

(Qour'an 35/24)

Ou encore :

«Et il y a des Messagers dont Nous (Dieu) t'avons parlé précédemment, et d'autres dont Nous ne t'avons point parlé (...).»

(Qour'an 4/164)

D'après une Tradition rapportée par Ibnou Hibban, Dieu a envoyé **124'000 Prophètes** (Nabiyy) dont **313 Prophètes-Messagers** (Raçoul).

Cependant, seuls vingt-cinq d'entre eux sont, à l'unanimité des savants, nommément cités dans le Qour'an. A savoir :

'Adam (Adam), Idris (Enoch), Nouh (Noé), Houd, Salih, Ibrahim (Abraham), Isma3il (Ismaël), Ishaq (Isaac), Ya3qoub (Jacob), Lout (Loth), Youçouf (Joseph), 'Ayyoub (Job), Chou3ayb (Jethro), Mouça (Moïse), Haroun (Aaron), DHou-Ikifl, Dawoud (David), Soulayman (Salomon), Ilyas (Elie), Alyaç3 (Elisée), Younous (Jonas), Zakariyya (Zacharie), Yahya (Jean-Baptiste), 3Içça (Jésus), Mouhammad.

Que Dieu les honore tous et élève davantage leur grade, et qu'Il préserve leurs communautés de ce qu'ils craignent pour elles!

1. Fonction Des Prophètes

La fonction principale des Prophètes est d'appeler les gens à suivre l'Islam, en dehors de quoi il n'y a point de salut. Car nous comprenons d'un verset du Qour'an :

«Certes, la Religion agréée chez Dieu est l'Islam (...).»

(Qur'an 3/19)

C'est dire que la seule et unique voie pour réussir dans cette vie et dans l'autre est celle de l'Islam; cela d'autant plus que nous comprenons d'un verset du Qur'an :

«Et celui qui veut une religion autre que l'Islam, elle ne sera jamais acceptée de lui, et il sera dans l'autre monde parmi les perdants.»

(Qur'an 3/85)

L'Islam est donc la Religion que Dieu a agréée pour Ses sujets. Et les Prophètes, les meilleures des créatures, sont des Musulmans. Il est impossible qu'ils se contredisent entre eux. Ils ont la même croyance, mais avec des règles d'application parfois différentes en fonction de l'époque.

Ainsi, au temps du Prophète Adam , le frère pouvait, sous certaines conditions, épouser sa soeur. En effet, Dieu a voulu qu'Eve (Hawwa') ait plusieurs grossesses (vingt et une exactement) dont vingt ont donné des "faux" jumeaux (garçon et fille) et la dernière un garçon, qui fut le Prophète Chith (Seth). Etait interdit le mariage entre frère et soeur de la même grossesse; et aucun des fils d'Adam n'a commis ce péché. En revanche, le frère pouvait épouser sa soeur des grossesses d'avant ou d'après. Cela comportait une sagesse pour les besoins de reproduction de l'époque. Par la suite, cette loi a été abolie parce qu'elle n'était plus nécessaire.

Toujours à cette époque, et jusqu'à celle des fils d'Israël, il n'y avait qu'une seule prière obligatoire par jour. Puis il en fut imposé deux jusqu'à l'envoi du Prophète Mouhammad (Que Dieu l'élève d'avantage en grade) qui devait, avec sa communauté, s'acquitter dans les premiers temps de la prière de la nuit sans celle du jour. Par la suite, après environ dix ans, les cinq prières furent imposées et cela pendant la nuit de l'Ascension (Mi3raj).

Au temps de Jacob, connu aussi sous le nom d'Israël, on pouvait épouser deux soeurs en même temps.

Dans la Charte de Moïse, on devait, si une impureté se déposait sur son habit, couper la partie souillée du tissu; laver l'endroit n'était donc pas suffisant.

Parmi les spécificités de la Charte de Mouhammad, il y a que la prière peut être acquittée où que ce soit, tandis qu'il était spécifié dans les autres Chartes qu'elle ne pouvait être accomplie que dans les lieux réservés à cet effet. Remarquons qu'une partie des interdits de la Charte

de Mouhammad étaient également illicites dans toutes les autres Chartes. Parmi ceux-ci mentionnons la fornication, la consommation de la viande de la Maytah (viande d'une bête qui n'a pas été abattue conformément aux règles de la loi islamique), le sang et la viande de porc.

2. L'Immunité Des Prophètes

D'habitude, lorsque les savants parlent des Prophètes, ils citent quelques attributs qui leur sont nécessaires comme la véracité. Ainsi, le mensonge leur est impossible, car si l'un d'eux mentait, sa crédibilité serait mise en doute; et cela est une imperfection qui contredit le grade de la Prophétie.

Il faut également savoir que les Prophètes sont immunisés contre la mécréance avant et après avoir reçu la Prophétie.

Quant à Ibrahim, Dieu nous apprend qu'en voyant l'astre, il dit ce qui signifie:

«Est-ce là mon Dieu?!»

(Qur'an 6/78)

Il s'agit d'une forme interro-négative pour dire "Est-ce cela mon Dieu comme vous le prétendez?" Et non qu'il a cru que cet astre est son Dieu et qu'il mérite l'adoration.

De ce fait lorsque l'astre disparut, il dit : "Je n'adore pas ceux qui changent". De cette manière, et par un raisonnement rationnel, Abraham a voulu prouver à son peuple l'Existence de Dieu et, par conséquent, qu'un corps qui change ne mérite pas d'être adoré. Mais en voyant que son peuple persistait dans sa croyance, et qu'il ne comprenait pas ses intentions, il a répété la même chose à la vue de la lune. Puis, devant leur incompréhension et leur obstination aveugle, il s'est déclaré innocent de leur fausse croyance.

Enfin, lorsque le soleil apparut, il essaya de nouveau de les convaincre en leur répétant la même chose; mais en vain. En désespoir de cause, il se déclara complètement innocent de leur croyance, étant entendu qu'il connaissait par avance que la divinité revenait à Dieu Seul, car nous comprenons d'un verset du Qur'an :

«En effet, Nous (Dieu) avons auparavant accordé à Abraham la sainte voie de la droiture (...).»

(Qur'an 21/51)

Il est impossible que les Prophètes commettent des grands péchés, ou même des petits qui reflètent une bassesse de caractère, tel le fait de voler une bouchée de pain ou un grain de raisin. Par contre, il peut arriver à l'un d'entre eux de commettre les autres petits péchés qui ne reflètent pas cette bassesse. Ainsi, nous comprenons d'un verset du Qour'an :

«(...) Adam désobéit à son Seigneur et fut dans l'erreur.»

(Qour'an 20/121)

En effet, Dieu lui avait interdit, comme à Eve sa femme, de manger le fruit d'un arbre dans le Paradis, mais Satan les incita à le faire. Ils furent donc dans l'erreur, mais s'en repentirent immédiatement.

Ainsi, lorsque les Prophètes commettent un petit péché qui ne reflète pas une bassesse de caractère, ils se repentent aussitôt avant d'être imités par quelqu'un d'autre.

Il faut aussi croire qu'il est impossible que les Prophètes cachent quelque chose que Dieu leur a ordonné d'annoncer, car cela contredit la Prophétie. De même qu'il leur est impossible d'avoir une maladie qui refoule les gens normaux, car dans le cas contraire, cela constituerait un handicap pour l'appel à la Religion. Il est par conséquent mensonger de dire que les vers sortaient du corps du Prophète Job (Ayyoub) et qu'il les remettait en place en disant : "Mangez ce que Dieu vous a donné."

Par contre, ils ne sont pas à l'abri de maladies non dégradantes; ils peuvent aussi s'évanouir à la suite d'une grande douleur.

Mises en garde importantes

On trouve dans un livre intitulé "Invocation de Moïse" des propos qui lui sont mensongèrement attribués, selon lesquels il aurait dit : "ô mon Dieu! depuis quand as-tu la divinité?" Il est impossible qu'un Prophète dise une telle parole de mécréance.

On trouve aussi écrit dans la Bible que le Prophète Jacob (Ya3qoub) a combattu Dieu; ou que le Prophète Loth, après avoir bu du vin, a eu des relations incestueuses avec ses filles. Il est impossible que ceci soit attribué à un Prophète ou contenu dans un Livre Révélé.

Quant au verset, à propos de Joseph (Youçouf), duquel nous comprenons:

«Et elle l'a voulu (elle l'a désiré), et lui a voulu (la repousser) n'eut été les preuves de son Seigneur (...).»

(Qour'an 12/24)

Cela veut dire que Zoulaykhah, la femme du grand intendant d'Egypte, voulait faire l'adultère avec le Prophète Joseph qui, lui, avait l'intention de la repousser. Mais Dieu lui révéla que cela constituerait une preuve aux mains de cette femme auprès de sa communauté, pour faire croire que c'est Joseph qui avait voulu la prendre de force.

Dans tous les cas, ce verset ne veut pas dire que le Prophète Joseph a voulu forniquer avec elle. Du reste, d'un verset parlant du témoignage de cette femme nous comprenons :

«(...) J'ai essayé de le séduire mais il s'en défendit (...).»

(Qour'an 12/32)

Les Prophètes sont donc préservés de tels comportements. Par conséquent, ce qui a été rapporté sur Abraham (Ibrahîm) selon quoi il aurait menti dans sa réponse à son peuple n'est pas exact; c'est même un blasphème.

En effet, le Prophète Abraham avait brisé les idoles que son peuple adorait, à l'exception de la plus grande qu'il avait laissée intacte; et quand ils lui ont demandé : "Est-ce toi qui as fait ça?" sa réponse fut : **"C'est la grande qui l'a fait... Interrogez-les (donc) si elles peuvent parler"** (*Qour'an 21/63*).

Cette formulation est un exercice de style usité dans certaines langues, notamment dans celle d'Abraham. En fait, le sens est que le Prophète Abraham, excédé par tous les honneurs, respects et glorifications que son peuple vouait à la grande idole, a voulu la rabaisser en cassant toutes les petites pour démontrer qu'elle était totalement impuissante devant son geste. Donc le fait d'imputer cet acte à la grande idole renvoie à un sens figuré qui ne renferme pas de mensonge.

Ainsi donc, Dieu préserve Ses Prophètes dans les quatre domaines suivants :

- **la Croyance**
- **l'Appel (le Message)**
- **la Chari3ah (Charte, Loi, Code, etc.)**
- **le Comportement (la Conduite)**

La Croyance

A savoir que tous les Prophètes, d'Adam à Mouhammad, avaient la même croyance en Dieu, L'Unique. En effet, nous comprenons d'un verset du Qour'an :

«Et Nous (Dieu) n'avons envoyé aucun Messenger avant toi sans lui révéler : - Il n'y a de dieu que Moi adorez-Moi.»

(Qour'an 21/25)

Ou encore :

«Le Messenger a cru en ce qu'on a fait descendre sur lui venant de son Seigneur; de même que les Croyants : tous ont cru en Dieu, en Ses Anges, en Ses Livres et en Ses Messagers. Ils dirent : «Nous croyons à tous les Messagers de Dieu sans distinction (...).»

(Qour'an 2/285)

Sachez que Dieu préserve Ses Prophètes contre la mécréance (Koufr) et tout autre égarement. C'est à dire que de tels penchants leur sont impossibles. Ainsi, leur croyance reste pure et intacte leur vie durant. Et toute affirmation contraire n'est qu'une ignorance blasphématoire, donc coupable.

L'Appel

La communauté de Mouhammad (Elle est formée par tous ceux qui ont suivi et ceux qui suivent encore le Prophète dans la croyance.) reconnaît unanimement l'immunité des Prophètes contre le mensonge et autre falsification volontaire ou par négligence, dans le Message qu'ils ont la charge de transmettre. En effet, si les Prophètes étaient, même au niveau d'un point de détail, des menteurs ou des falsificateurs, ils perdraient toute crédibilité. De ce fait, ils ne pourraient plus faire figure d'exemple.

La Chari3ah (lois, codes, commandements islamiques)

Là encore, c'est unanimement que notre communauté affirme l'impossibilité pour les Prophètes de se tromper sur la Charte, consciemment ou inconsciemment, même par un lapsus de langue (Faute commise en parlant, qui consiste à substituer involontairement au terme attendu un autre mot.)

Il est évident que les Prophètes, dont le rôle principal est d'ordonner l'obéissance à Dieu, ne peuvent après cela transgresser ce même ordre, sous peine d'être de ceux englobés par le verset duquel nous comprenons :

«Vous ordonnez aux gens obéissance et bienfaisance tout en vous oubliant vous-mêmes, alors que vous lisez le Livre. N'êtes-vous donc point sensés!»

(Qur'an 2/44)

Du reste, aucun Prophète n'encourt la malédiction ou le châtement.

Le Comportement, la Conduite, les Actes

Tous les Prophètes ont fait valoir un bon comportement, une conduite impeccable et des actes irréprochables. Ainsi, s'agissant du Prophète Mouhammad (Que Dieu l'élève d'avantage en grade), nous comprenons d'un verset du Qur'an :

«Tu es certainement d'une moralité sublime!»

(Qur'an 68/4)

De même 3A'ichah (que Dieu l'agrée), dans un Hadith rapporté par Al-Boukhariyy, a parlé du Prophète (Que Dieu l'élève d'avantage en grade) en disant que **"Son comportement était le Qur'an"**, dans le sens qu'on doit se référer au Qur'an, avec une bonne compréhension, pour bien connaître le comportement du Prophète (Que Dieu l'élève d'avantage en grade). Car chaque qualité décrite dans le Qur'an, et que Dieu nous a ordonné d'avoir, faisait partie de son comportement.

C'est dire que tous les Prophètes doivent nécessairement avoir les caractéristiques suivantes :

- **la véracité**
- **la loyauté**
- **l'intelligence**
- **l'honnêteté**
- **la probité**

En outre, ils ont l'immunité contre les mauvais comportements, tels que :

- **le mensonge**
- **la trahison**
- **la stupidité, l'idiotie, l'étourderie**
- **la vilénie, la malhonnêteté**
- **l'arrogance, la grossièreté, l'obscénité, l'insolence**

Il est évident que celui que Dieu a établi comme lieutenant sur Ses sujets, à qui Il a conféré un rang élevé, en lui confiant la Révélation, ne se laisse point dominer par les passions.

Les Prophètes, comme cela a déjà été mentionné, sont à l'abri des grands péchés, et s'il arrive que l'un d'eux commette un petit péché ne reflétant aucune bassesse de caractère, il s'en repent immédiatement, et Dieu lui accorde Son Pardon. Il est donc faux de prétendre que Jésus est venu pour sauver l'humanité des conséquences du soi-disant péché capital d'Adam.

A ce propos, nous comprenons d'un verset du Qour'an :

«Nous (Dieu) avons dit : ô Adam! Habite le Paradis toi et ton épouse. Mangez de ces fruits à volonté, où vous voudrez, mais n'approchez point de cet arbre-ci, sans quoi vous désobéirez.»

(Qour'an 2/35)

Et aussi :

«(...) Adam désobéit à son Seigneur et fut dans l'erreur.»

(Qour'an 20/121)

Le Prophète Adam regretta immédiatement, et Dieu lui inspira les paroles adéquates en vue de sa repentance. Et nous comprenons d'un verset du Qour'an qu'il dit alors ce qui signifie :

«Seigneur! Nous (Adam et Eve) avons été injustes avec nous-mêmes. Et si Tu ne nous accordes pas Ton Pardon et Ta Miséricorde, nous serons parmi les perdants.»

(Qour'an 7/23)

Ainsi, Dieu agréa son repentir et le fit entrer dans Sa Grâce, car Il est Le Miséricordieux et Celui qui accepte le repentir sincère de Ses sujets. Cependant, seuls les sensés reconnaissent le verdict de Dieu en Son Pardon à Adam.

Il est important de savoir que le diable n'a pas d'emprise sur les serviteurs sincères de Dieu, dont les Prophètes. En effet, nous comprenons d'un verset du Qour'an que Dieu dit à Satan ce qui signifie:

«Tu n'as point de pouvoir sur Mes serviteurs pieux (...).»

(Qour'an 15/42)

ou encore :

«Il (le démon) n'a pas de pouvoir sur ceux qui croient et s'en remettent à leur Seigneur.»

(Qour'an 16/99)

Il faut donc se garder d'attribuer à un Prophète ce qui n'est déjà pas convenable ni acceptable pour un simple prédicateur. Et gardons en mémoire cette parole du Prophète Mouhammad (dans le sens):

«Si vous faites le "Salam" sur moi, alors faites-le sur tous les autres Prophètes.»

(Hadith rapporté par A-sSakhawiyy)

En conséquence, les Prophètes méritent tous honneur et respect. Celui qui se moque donc de l'un d'entre eux tombe dans la mécréance.

Chaque Prophète doit être suivi par les gens qui ont entendu son appel. Ainsi, maintenant et jusqu'à la fin des temps, tout le monde doit suivre Mouhammad (Que Dieu l'élève d'avantage en grade), le sceau des Prophètes.

Par ailleurs, il faut savoir et croire que Jésus fils de Marie n'est en rien responsable de la fausse croyance de certains en la trinité, car nous comprenons d'un verset du Qour'an :

«Il n'appartient pas à un mortel auquel Dieu a donné le Livre, la Science et la Prophétie, de dire ensuite aux gens : - Faites-vous mes adorateurs (...).»

(Qour'an 3/79)

3. Comment Reconnaître Un Prophète

N'est pas Prophète qui veut! Sachez donc que la Prophétie n'est ni le résultat d'un effort personnel, ni une prétention basée sur le simple fait d'imiter, extérieurement ou d'une autre façon, les Prophètes. Au contraire, il s'agit d'un choix par lequel Dieu, qui crée ce qu'Il veut, honore Ses Elus. De ce fait, il n'y a aucun d'entre eux qui souffre de carences intellectuelles ou physiques.

Ainsi, le Prophète Mouhammad (Que Dieu l'élève d'avantage en grade) dit (dans le sens)::

«Dieu n'a envoyé aucun Prophète sans le doter d'un beau visage et d'une belle voix; et le vôtre a le plus beau visage et la voix la plus belle de tous.»

(Hadith rapporté par A-tTirmidhiyy)

Par conséquent Adam, qui est l'ancêtre des humains et le premier des Prophètes, n'était pas un sauvage au dos voûté, vivant nu dans la forêt. Au contraire comme tous les Prophètes, il était beau et ne présentait aucun handicap physique.

Personne parmi les Prophètes n'était boiteux, bègue ou aveugle. Certes, les yeux du Prophète Jacob avaient pâli à cause des larmes versées pour la disparition de son fils Joseph. Mais Dieu fit qu'il recouvre la vue en sentant l'odeur de Joseph à travers la chemise que celui-ci, depuis l'Egypte, lui avait envoyée à Madian. Il faut donc savoir que Jacob n'a jamais été aveugle avant cette épreuve due à la disparition de Joseph.

Moïse avait eu la langue comme nouée par une braise qu'il avait mise dans sa bouche lorsqu'il était enfant, devant le pharaon, sans que cela ne se manifeste au niveau du langage qui est resté net et compréhensible. Il avait plutôt une bonne élocution et ne zézayait pas. A ce propos Dieu nous apprend que Moïse, après avoir reçu la Révélation, L'invoqua en disant ce qui signifie :

«Et dénoue un noeud en ma langue.»

(Qour'an 20/27)

Et sur Jésus fils de Marie , nous comprenons d'un verset du Qour'an :

«Et Dieu lui a appris l'Ecriture, la Sagesse, la Thora et l'Evangile. Il l'enverra en Prophète aux fils d'Israël : "Je viens de la part de votre Seigneur porteur d'un signe de ma véracité. Je façonnerai sous vos yeux de l'argile en forme d'oiseau : je soufflerai dessus et l'argile se fera oiseau, par la Volonté de Dieu. Je guérirai l'aveugle-né, le malade atteint de vitiligo (maladie provoquant la disparition, par plaques, de la pigmentation de la peau.) et ferai ressusciter les morts de par la Volonté de Dieu. Je vous dirai ce que vous mangez et ce que vous tenez en réserve dans vos demeures. Ce sont là autant de signes pour vous, si vous croyez. Je viens aussi confirmer la Thora qui m'a précédé et rendre licite une partie de ce qui vous a été interdit. Je viens à vous porteur d'un signe de votre Seigneur. Craignez-Le et obéissez-moi. Certes, Dieu est mon Seigneur et Le vôtre. Adorez-Le! C'est là le droit chemin".»

(Qour'an 3/48 à 51)

De ces versets, on comprend que c'est par des miracles convaincants, des preuves irréfutables et des signes évidents que Dieu appuie et confirme la Prophétie de Ses Envoyés.

(Le miracle est différent de la magie qu'on apprend. Ainsi, le miracle est impossible à imiter ou à contrecarrer. Tandis qu'en général, lorsque deux magiciens s'affrontent, le plus fort prend le dessus.)

Définition du miracle

Le miracle est un fait présentant quatre caractéristiques :

1. Il est hors du commun. Ainsi, se poser sur la lune, quoique extraordinaire, car étant le résultat d'une connaissance et d'une avancée technologique jamais atteintes, n'est pas un fait hors du commun parce que cela est à la portée des êtres humains.
2. Il constitue toujours un défi pour les mécréants. En effet, ils ne pourront jamais en faire autant.
3. Il vient confirmer, appuyer et soutenir la véracité de celui qui se proclame Prophète.
4. Il est impossible à imiter, à contrarier, à stopper ou à annihiler.

Le miracle est de deux sortes :

- Celui qui survient au Prophète sans que les gens lui en fassent la demande
- Celui qui intervient sur demande

Dans tous les cas, le miracle est un fait qui se manifeste par la Puissance de Dieu, pour confirmer celui qui prétend (véridiquement) la Prophétie.

Quelques exemples de miracle

Moïse (Mouça) jeta son bâton qui devint un véritable serpent; puis celui-ci avala les cordes dont s'étaient servi les magiciens pour subjuguer l'assistance. Après quoi le serpent se transforma à nouveau en bâton. Il fit aussi se fendre la mer pour laisser passer son peuple. Le tout avec la Volonté et la Puissance de Dieu.

Jésus (3Iça), par l'imposition de sa main et en disant "Au Nom de Dieu" (Bismi_LLah), guérissait les malades atteints de vitiligo. Il ressuscita quelques morts, dont Lazare son compagnon. Le tout par la Création et la Volonté de Dieu.

Abraham (Ibrāhīm) fut jeté dans un immense brasier qui devint froid et bienfaisant pour lui. Seuls ses liens furent brûlés, au contraire de lui-même et de ses habits.

Salih répondit au défi de son peuple en faisant sortir d'un rocher dur et compact une chamelle et son petit.

Mouhammad fit jaillir de l'eau (comme des sources) d'entre les doigts de sa noble main qu'il avait plongée dans un récipient; ce qui suffit aux besoins de 1'500 de ses compagnons, alors qu'ils se trouvaient dans le désert à court d'eau. Il remit en place l'oeil arraché de son compagnon Qatadah, fils de Nou3man, qui affirma par la suite ne plus savoir lequel avait été atteint.

Il y a bien sûr le Qur'an qui demeure, pour tous les temps, le plus grand des miracles. C'est un miracle continué que nous avons encore entre nos mains, et que chacun peut constater aujourd'hui. Il nous est parvenu intact, et constitue un grand défi pour les mécréants qui ne pourront jamais écrire quoi que ce soit de semblable à la plus courte de ses sourates (chapitres). En effet, nous comprenons d'un verset du Qur'an :

«Dis (Mouhammad) : - Si les hommes et les Jinn s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Qur'an, ils n'y parviendraient pas, même s'ils s'aidaient mutuellement.»

(Qur'an 17/88)

Et depuis plus de 1'400 ans (années lunaires) le Qur'an n'a subi aucune altération et n'en subira point, car nous comprenons d'un verset du Qur'an :

«En vérité, c'est Nous (Dieu) qui avons fait descendre le Qur'an, et c'est Nous qui le préservons.»

(Qur'an 15/9)

Par ses caractéristiques, le miracle diffère donc de tous les autres faits, aussi impressionnants soient-ils, tels que les prodiges des Saints, les séductions trompeuses du faux-Messie, la magie, etc.

Autres faits différents du miracle

1. La magie

Il faut savoir qu'il existe une sorte de magie qui fait appel aux Jinn. En règle générale, il s'agit d'une manipulation produisant, par certaines

pratiques secrètes et prohibées, des effets hors du commun. Mais, à la différence du miracle, la magie s'apprend, et peut être neutralisée soit par une autre magie, soit par des invocations ou d'autres faits agréés par Dieu. Ainsi, les magiciens que le pharaon avait fait venir de tout son royaume pour une confrontation avec Moïse furent les premiers à se confondre en prosternation en disant comme Dieu nous l'apprend :

«Nous croyons au Seigneur des mondes, Le Seigneur de Moïse et d'Aaron.»

(Qur'an 7/121-122)

En effet, avant toute l'assistance, et mieux que quiconque, ils avaient compris que la transformation du bâton de Moïse en serpent (et puis de serpent en bâton) n'était pas le produit d'une hallucination, d'une illusion d'optique ou de la magie, mais un fait véritablement hors du commun contre lequel ils étaient restés impuissants et sans parade aucune.

2. Les faits hors du commun du faux-Messie

Les faits par lesquels le faux-Messie (A-dDajjal) essaiera de subjuguier les gens sont hors du commun, mais ne pourraient en aucun cas être considérés comme des miracles. Ce corrupteur sera une épreuve que Dieu a réservée aux gens, par laquelle le Croyant se distinguera du mécréant. En effet, le Croyant trouvera à l'appui suffisamment de preuves et de signes évidents de la fausse prétention de ce mystificateur, ne serait-ce que la raison qui rejette catégoriquement qu'un borgne puisse être Le Créateur de toute chose. Car Dieu ne ressemble à aucune de Ses créatures, lesquelles sont soumises au changement. Il est donc impossible que Dieu, dont la Vie n'est ni acquise ni précédée par quelque chose, soit un homme ou le devienne.

Celui qui a la bonne croyance ne se laissera point abuser par ce diable à visage humain, qui réussira pourtant à séduire et à convaincre beaucoup de gens.

3. Les Prodiges (Karamah) des Saints

Le Saint (Waliyy) est un pieux qui, par crainte et amour de Dieu, se conforme strictement aux préceptes de la Charī3ah (codes, lois et commandements islamiques). Il s'acquitte des obligations de la Religion et s'abstient de faire les péchés. Il accomplit beaucoup d'actes surérogatoires, tels que jeûne, prière, aumône, etc. Il persévère ainsi dans cette voie de droiture jusqu'à la certitude, c'est-à-dire jusqu'à la mort. Il recevra la bonne nouvelle dans cette vie, tout comme dans l'au-

delà. Ainsi, nous comprenons d'un verset du Qur'an que les Saints verront affluer les Anges du ciel qui leur diront ce qui signifie:

«(...) N'ayez pas peur, ne soyez pas affligés, et recevez plutôt une heureuse assurance, celle du Paradis que Dieu vous a promis. Nous sommes pour vous des soutiens dans cette vie présente tout comme dans l'autre où tous vos désirs seront comblés et vos vœux satisfaits; là où vous aurez ce que vous réclamez.»

(Qur'an 41/30 à 31)

Dieu honore le Saint avec des prodiges (Karamah) qui sont autant de miracles du Prophète qu'il suit correctement. En général, il est possible que tout ce qui est miracle pour un Prophète se réalise sous forme de faits hors du commun pour le Saint.

Tel fut le cas de Marie mère de Jésus, que Dieu reçut en Sa Grâce et comme signe de cette acceptation, confia sa garde au Prophète Zacharie afin de lui assurer une bonne éducation. Celui-ci, à chaque reprise, entrant dans la pièce où Marie s'isolait pour adorer Dieu, trouvait auprès d'elle des fruits d'été en hiver, et des fruits d'hiver en été, ce qui lui fit dire : -ô Marie! Comment t'es-tu procuré cela? Et elle de répondre : "C'est de la part de Dieu. Oui, Dieu fait attribution de Ses dons à qui Il veut sans réserve."

D'autre part, sachez que Dieu préserve le Saint contre la mécréance. Et s'il lui arrive de tomber dans un grand péché, il s'en repent sans y persister. Le Saint chemine droit sur la voie du Prophète en observant toutes les prescriptions de Dieu. Il ne profitera donc pas des prodiges qui se réalisent à travers lui pour prétendre faussement la Prophétie.

Le miracle, par ses caractéristiques qui le différencient de la magie et des autres phénomènes extraordinaires, demeure la preuve irréfutable de la véracité du Prophète pour qui il se réalise. En effet, il faut savoir que :

- le miracle appuie et soutient le Prophète dans sa prétention. C'est en quelque sorte sa légitimation
- il est différent de la magie, de la sorcellerie, etc.
- il est un don de Dieu qui est Véridique; Sa Science est parfaite et englobe toute chose

Par conséquent c'est Dieu qui, par le miracle, soutient le Prophète dans sa prétention; ce qui constitue un témoignage de Dieu à l'égard du Prophète. C'est donc la preuve que le Prophète est véridique dans tout ce qu'il annonce et énonce de la part de Dieu.

Remarque

Un homme, aussi Saint soit-il, et même proche parent d'un Prophète, reste toujours inférieur aux Prophètes. Nous comprenons d'un verset du Qour'an :

«(...) Nous (Dieu) avons accordé à chacun d'eux (les Prophètes) un grade plus élevé qu'au reste de la créature.»

(Qour'an 6/86)

Différence entre Prophète-Messager et Prophète non-Messager

Rappelons que tous les Prophètes ont eu la même croyance, car nous comprenons d'un verset du Qour'an :

«Nous t'avons (Mouhammad) accordé la Révélation comme Nous l'avions accordée à Noé et aux Prophètes venus après lui. Nous avons inspiré Abraham, Ismaël, Isaac, les Asbat (Ce sont les Prophètes de parmi les descendants des frères du Prophète Joseph.), Jésus, Job, Jonas, Aaron, Salomon et Nous avons donné des Psaumes à David.»

(Qour'an 4/163)

Les Prophètes sont soit Prophètes-Messagers soit Prophètes non-Messagers. Ils ont en commun d'avoir tous reçu la Révélation. Cependant, le Prophète-Messager reçoit une nouvelle Charte, ou vient abroger certaines lois de la Charte du Prophète-Messager précédent. Quant au Prophète non-Messager, il reçoit l'ordre de suivre et de faire appliquer la loi du Prophète-Messager qui l'a précédé.

Tout Messenger (excepté le cas des Anges) est Prophète, mais tout Prophète n'est pas forcément Messenger. Cependant, les Prophètes sont uniquement des hommes.

Il n'y a ni Prophète-Messager, ni Prophète non-Messager parmi les Jinn.

Fin